

Charte des collections du Réseau des bibliothèques d’Aulnay-sous-Bois

OBJET DE LA CHARTE DES COLLECTIONS	2
I. MISSIONS, SITES ET SERVICES DU RESEAU.....	2-3-4
1) Missions	2-3
2) Les sites	3-4
3) Les services	4
II. LES COLLECTIONS.....	4-5-6
1) Principes généraux.....	4-5
2) Organisation en pôles	5-6
III. PRINCIPES DE SELECTION, ACQUISITION ET ELIMINATION DES DOCUMENTS	6-7-8
1) Nature des collections.....	6
2) Critères d’acquisition	6-7-8
3) Critères d’exclusion.....	8
4) Critères d’élimination des documents	8
IV. DEMANDES D’USAGERS ET DONS.....	8-9
1) Demandes d’usagers.....	8
2) Dons d’ouvrages.....	9
V. RESPONSABILITES	9

OBJET DE LA CHARTE DES COLLECTIONS

La charte des collections a trois fonctions :

- servir de référence au personnel des bibliothèques chargé des acquisitions
- présenter aux élus les grandes orientations de la politique documentaire
- informer clairement les usagers des règles qui déterminent les choix des professionnels

La charte a ainsi pour objectif de définir :

- les missions des bibliothèques
- l'organisation des collections
- les supports qui font l'objet d'acquisitions
- les critères de choix ou d'exclusion
- les sources d'acquisition
- la mise en œuvre et l'évaluation de la politique documentaire
- les responsabilités

Ce document sera précisé chaque année par un plan de développement des collections qui déterminera, en fonction du budget, les règles d'application de la Charte des collections et les priorités à mettre en œuvre.

I. MISSIONS, SITES ET SERVICES DU RESEAU

1) Missions

Les bibliothèques sont des bibliothèques publiques « *ouvertes à tous les membres de la communauté sans distinction de race, de couleur, de nationalité, d'âge, de sexe, de religion, de langue, de situation sociale ou de niveau d'instruction* »

(Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique, 1994)

En tant que service municipal, elles fonctionnent sous la responsabilité des instances politiques et administratives de la Ville d'Aulnay-sous-Bois. En tant que service public, elles assument leurs missions dans le respect des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de laïcité.

Le Réseau des bibliothèques adhère aux principes énoncés par le Conseil Supérieur des Bibliothèques le 7 novembre 1991, dans sa Charte des bibliothèques :

Art. 1 : « *Tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et autres sources documentaires* ».

Art. 3 : « *Les bibliothèques qui dépendent des collectivités publiques sont ouvertes à tous* ».

Exerçant son activité dans le cadre de l'intérêt général, le Réseau des bibliothèques remplit des missions multiples : politiques, culturelles, intellectuelles, scientifiques, éducatives, sociales, qui se traduisent dans la multiplicité de ses activités et de ses collections. En tant que service culturel, les bibliothèques s'inscrivent activement dans la politique culturelle communale.

Elles travaillent en collaboration avec les différents partenaires institutionnels ou associatifs pour mettre en valeur l'écrit, la lecture, et de manière plus large, la culture.

C'est un service communal qui est placé sous la responsabilité de la commune : celle-ci assure l'entretien des locaux et le recrutement du personnel nécessaire à son bon fonctionnement.

Les bibliothèques ont pour mission de satisfaire leurs usagers autant que de conquérir de nouveaux publics.

Le Réseau des bibliothèques a donc pour mission de :

- Assurer l'accès à l'information et à la documentation pour tous en proposant, sur des supports variés (texte, image et son) et sur tous les sujets, des documents accessibles.
- Promouvoir, entretenir et développer la lecture auprès de tous les publics, jeunes et adultes en mettant à leur disposition des collections pluralistes et de tous niveaux. Ces collections doivent répondre aux besoins d'information, de formation, de culture et de loisirs de ses usagers.
- Favoriser la formation initiale et permanente, la mise à jour des acquis scolaires, universitaires ou professionnels et contribuer ainsi à l'égalité des chances et à la mobilité sociale et professionnelle.
- Mettre à disposition de ses usagers des informations pratiques, locales et nationales.
- Répondre au besoin d'information du citoyen en mettant à sa disposition les éléments lui permettant de participer aux débats sociaux (intellectuels, idéologiques ou religieux).
- Etre un lieu de sociabilité et d'échanges au niveau de la ville afin de favoriser l'insertion de tous, dans la société, par la mise à disposition de ressources élémentaires de base ainsi que par une offre d'animations qui permette de se retrouver et d'échanger autour de la lecture et de thématiques culturelles et citoyennes en général.
- Garantir à tous l'accès aux supports numériques de l'information et assurer la formation des usagers à l'utilisation de ces outils et aux méthodes de recherche documentaire.
- Participer à des actions éducatives et pédagogiques en liaison avec le système scolaire (de la maternelle au secondaire) et parascolaire.

Le Réseau des bibliothèques d'Aulnay-sous-Bois suit les grandes orientations de la municipalité dans ses actions menées envers certains publics :

- populations fragilisées
- petite enfance
- adolescents
- publics étudiants

Les bibliothèques, qui constituent le Réseau, ne sont ni des bibliothèques scolaires, ni des bibliothèques universitaires ou spécialisées, elles ne peuvent jouer ce rôle et les remplacer, elles mettent à la disposition du public des collections en complémentarité avec ces établissements.

2) Les sites

Le Réseau des bibliothèques d'Aulnay est composé de :

- six bibliothèques :
 - o Alphonse Daudet (quartier Mitry)
 - o Dumont (quartier centre Gare)
 - o Elsa Triolet (quartier Rose des Vents)
 - o Guillaume Apollinaire (quartier Nonneville)
 - o Jules Verne (quartier Balagny)
 - o Médiabus qui dessert les quartiers éloignés des bibliothèques lors de passages définis dans un planning (10 arrêts par semaine)
- d'un atelier des bibliothèques (lieu de commande, de réception et d'équipement des documents)

3) Les services

Grâce à un fonctionnement en Réseau, les six bibliothèques assurent, en complémentarité, un service de proximité pour présenter aux usagers une offre documentaire la plus large possible.

Elles mettent à disposition de leurs publics, jeunes et adultes, des livres : œuvres de fiction et documentaires, des revues, des CD-ROM, des CD audio ainsi que l'accès à internet et à des ressources en ligne. Elles proposent :

- o une consultation sur place, libre et gratuite
- o l'accès à internet sur inscription
- o l'emprunt et le retour des documents dans n'importe quelle structure du Réseau (prêt interbibliothèques grâce à une carte unique)
- o des animations régulières (contes, cafés littéraires ...)

Outre l'accueil des individuels et des groupes lors des horaires d'ouverture, le Réseau a mis en place les services suivants :

- **Les coffres à lire**
Ils sont à destination des enseignant(e)s des écoles de la Ville. Ils contiennent une quarantaine de livres (albums, comptines, documentaires, livres CD audio, romans) réunis autour d'une thématique. C'est l'occasion de découvrir, au fil des thèmes, des auteurs et des éditeurs majeurs de la littérature jeunesse.
- **Le portage à domicile**
Il permet de donner accès aux collections du Réseau des bibliothèques à un public dit « empêché » par l'âge ou la maladie. Le dépôt de documents peut s'effectuer au domicile de particuliers ou dans des foyers de la Ville.
- **L'accueil de groupes FLE**
Soucieux de donner aux populations non francophones un accès à la culture et aux livres, le Réseau des bibliothèques a développé des fonds en langues étrangères et accueille régulièrement des groupes FLE (Français Langue Etrangère). Pour aider ces personnes qui ne parlent pas ou maîtrisent mal le français, un logiciel a été acquis par trois bibliothèques du Réseau. Basé sur l'image et le son, il permet d'apprendre le français et l'anglais quelle que soit sa langue d'origine. Des séances d'apprentissage sont organisées plusieurs fois par semaine.

II. LES COLLECTIONS

1) Principes généraux

Le Réseau des bibliothèques met à la disposition des usagers (jeunes et adultes) sur l'ensemble des sites (six bibliothèques dont un médiabus) plus de 150 000 documents dont des livres, des CD-ROM, des CD audio, des périodiques, des DVD et des ressources numériques.

L'accès aux collections est gratuit (consultation sur place et prêt) de même que les copies et les impressions à partir des postes multimédias (nombre de pages limité cependant).

Les ouvrages dits de référence, c'est-à-dire, les dictionnaires, encyclopédies, ouvrages de synthèse qu'il est bon de garder disponibles en permanence pour un plus grand nombre sont à consulter sur place. Il est cependant permis de faire des photocopies, en nombre limité, prévu dans le règlement.

Par manque de place, certains ouvrages se trouvent en réserve, selon les critères suivants : usage moins fréquent de certains titres ou doublons, par exemple, de classiques. Il existe une réserve par structure mais aussi une réserve pour l'ensemble des bibliothèques du Réseau où sont conservés, essentiellement, les ouvrages qu'il faut conserver mais qui ne sortent plus assez. Ces ouvrages sont visibles sur le catalogue du Réseau et peuvent être également empruntés.

Un fonds de DVD se trouve dans trois bibliothèques du Réseau.

Le Réseau doit se conformer aux règles de l'achat public en vigueur, ainsi qu'à la loi sur le droit de prêt (loi n° 2003-517 du 18 juin 2003). L'acquisition de documents se fait auprès des fournisseurs sélectionnés après passation d'un marché. Quel que soit le fournisseur, la remise sur le prix des livres est plafonnée à 9 %.

Les supports vidéo et multimédias, qui doivent être acquis avec les droits afférents (droit de prêt et/ou de consultation sur place) sont achetés chez des fournisseurs spécialisés.

2) Organisation en pôles

Les collections en libre accès des 6 bibliothèques sont réparties en 14 pôles thématiques multisupports (les documentaires à partir de 7 ans) qui eux-mêmes sont subdivisés en domaines et sous-domaines :

- Pôle Arts :
 - *peinture, sculpture, architecture, musique, danse, cinéma, dessin, arts appliqués*
- Pôle Langues et littérature :
 - *romans, nouvelles, contes, poésie, théâtre, humour, histoires vécues, biographies d'écrivains*
- Pôle Métiers, Formation :
 - *formation, orientation, recherche d'emploi*
- Pôle Santé, Bien-être, Sport
 - *santé, soins du corps, sport*
- Pôle Société et Civilisation :

- *sociologie, économie, politique, droit, commerce, éducation, administration et problèmes sociaux*
- Pôle Nature et Environnement :
 - *terre, minéralogie, géologie, animaux, jardinage, environnement et tout ce qui touche à la mer : ports, docks et phares.*
- Pôle Sciences et Techniques :
 - *science, technique, informatique, génétique*
- Pôle Vie pratique :
 - *cuisine, loisirs, démarches administratives, droit pratique, pouvoir d'achat.*
- Pôle Pays :
 - *histoire, géographie, ouvrages en langues étrangères*
- Pôle Pensée :
 - *philosophie, psychologie, religion, mythologie, ésotérisme*
- Pôle Parents éducateurs :
 - *ouvrages de référence en littérature jeunesse et ouvrages destinés aux parents, éducateurs et personnel de la petite enfance*
- Pôle Enfants :
 - *romans, albums, BD, cd-audio, contes jusqu'à 13 ans et premiers documentaires*
- Pôle BD
 - *BD, mangas*
- Pôle Cinéma
 - *DVD*

Les périodiques (journaux et magazines) sont rangés à part dans des espaces dédiés. Ils peuvent être empruntés en dehors du dernier numéro qui peut être consulté sur place. Les titres de journaux et revues ne sont conservés que dans la limite des places disponibles pour les ranger.

III. PRINCIPES DE SELECTION, ACQUISITION ET ELIMINATION DES DOCUMENTS

1) Nature des collections

Les collections de documents, destinées à tous sans distinction d'âge, de sexe, de race, de religion, de statut social, doivent permettre de s'informer, se former, se cultiver, se divertir.

Elles sont encyclopédiques, pluralistes, de niveaux de lecture variables, de qualité, multimédias.

2) Critères d'acquisition

- Groupes d'acquéreurs

La sélection des acquisitions n'est pas l'objet de choix individuels mais un travail collectif. Elle se fait par groupe de bibliothécaires au sein de chaque pôle, en concertation, informé(e)s par la consultation régulière de divers outils de travail et médias : revues et journaux, spécialisés ou non, bases de données, offices de libraires et visites en librairie, participation à des comités de lecture ...

Tous les agents ont la possibilité de faire des suggestions d'achat aux personnes (responsables de pôles et domaines) habilitées à effectuer les acquisitions.

- Production éditoriale

L'exhaustivité est impossible : quel que soit le domaine retenu, les bibliothèques ne peuvent acheter tous les documents, dans toutes les langues et sur tous les supports. La qualité des textes et des images, la fraîcheur et la véracité des informations sont des critères prioritaires d'acquisition, et a fortiori d'exclusion.

- Fournisseurs

Les acquisitions se font conformément à la loi sur le droit de prêt : les nouveaux supports (DVD, cédéroms ...) sont acquis auprès de fournisseurs ayant, au préalable, négocié les droits de diffusion avec leurs éditeurs.

- Nombre d'exemplaires

En général, un seul exemplaire par structure. Toutefois, un document courant, fortement demandé par les lecteurs ou acquis dans le cadre d'une animation, peut être acquis en deux ou plusieurs exemplaires. Certains titres pour les enfants sont achetés systématiquement en plusieurs exemplaires.

- Critères de choix

Sont présents dans les collections des livres, des revues, des CD audio, des cédéroms, des DVD et des ressources en ligne.

Chaque année des priorités d'acquisitions sont fixées par pôle en fonction de l'état des fonds, de l'actualité, des animations proposées, des événements culturels. La gestion de la collection (aussi bien en acquisitions qu'en éliminations) est faite en considération de plusieurs critères tels que l'offre éditoriale, la collection existante, la demande du public, le public visé.

Les bibliothèques offrent au public un large choix de la production littéraire, documentaire et cinématographique (avec les DVD) allant de la tradition à l'innovation. Un équilibre sera recherché entre classicisme, avant-garde et ouvrages de distraction.

Concernant le public jeune, le Réseau des bibliothèques a pour mission d'offrir un choix de livres pour les enfants, des tout-petits aux adolescents. Pour permettre aux lecteurs de se construire une identité, il propose un choix de livres variés : en niveaux de lecture, en types d'ouvrages (albums, contes, romans, bandes dessinées, documentaires), en genres (romans d'aventure, policiers, science-fiction ...).

Le choix des ouvrages ne reflète pas forcément la production éditoriale mais vise essentiellement à promouvoir une littérature de qualité. C'est la raison

pour laquelle les bibliothèques proposent également, à leurs lecteurs, la production de petits éditeurs peu diffusés par les circuits commerciaux.

Les critères de choix sont définis de façon à assurer la présence de documents répondant aux objectifs généraux suivants :

- critères d'encyclopédisme :
 - *les documents doivent couvrir tous les domaines de la connaissance, toutes les formes d'expression littéraire, tous les domaines d'activité*
- critères de pluralisme :
 - *les ouvrages acquis respectent le pluralisme des opinions et s'efforcent de proposer un large éventail de courants de pensée, dans la mesure où ceux-ci ne contreviennent pas aux valeurs de la République et à la législation en vigueur.*
- critères de langue :
 - *la langue française et les traductions françaises, pour les livres, les périodiques, les cédéroms sont privilégiées. Cependant, certains ouvrages seront acquis dans diverses langues originales (fonds LVE) notamment en anglais, espagnol, allemand, italien, turc, arabe, tamoul ...*
- critères de sélection :
 - *un cadre budgétaire, défini par le Conseil Municipal, est alloué au Réseau des bibliothèques pour ses acquisitions. Les critères sont affinés dans le plan de développement des collections (répartition budgétaire, priorités ...).*
- critères de niveau :
 - *Les niveaux d'acquisitions sont variés afin de toucher un vaste public :*
 - *Niveau 1 : lecture facile, tout public (information élémentaire, document de base)*
 - *Niveau 2 : lecture moyenne, vulgarisation de bon niveau, documentation plus élaborée*
 - *Niveau 3 : lecture plus difficile, de niveau 1er cycle universitaire, public motivé*
 - *Niveau 4 : lecture très difficile, 2ème cycle universitaire, spécialiste*

Les acquisitions s'effectuent, pour l'essentiel, jusqu'au niveau 2 mais peuvent atteindre le niveau 3 pour certains thèmes.

- critères de qualité :
 - *qualité de l'écriture, de la présentation matérielle, des illustrations, intérêt et exactitude documentaires, actualité et lisibilité des informations*
- critères concernant les supports :
 - *tout nouveau support de l'information, confirmé par l'usage, aura sa place dans les collections du Réseau des bibliothèques.*

3) Critères d'exclusion

Sont exclus, des acquisitions, les ouvrages qui font l'apologie de la discrimination ethnique, raciste (ou raciale) ou religieuse (loi du 1^{er} juillet 1972) ou qui prônent le négationnisme (loi « Gayssot » du 12 juillet 1990). De même les ouvrages qui émanent de sectes ainsi que des ouvrages qui ont été interdits par la loi. On exclut généralement des acquisitions les manuels scolaires.

L'achat de partitions ne s'inscrit pas non plus dans la politique d'acquisitions du Réseau des bibliothèques.

4) Critère d'élimination des documents

Le Réseau des bibliothèques d'Aulnay n'a pas vocation à conserver l'intégralité des collections qui entrent dans ses fonds. Il ne s'agit pas d'accumuler les documents mais de créer une dynamique entre les acquisitions et les éliminations afin de garantir, en permanence, la qualité de l'offre documentaire en veillant tout particulièrement à la pertinence et à la cohérence des collections.

Afin de maintenir une offre de qualité aux usagers, les collections sont régulièrement renouvelées et passées en revue. Certains documents sont alors retirés des collections selon les critères suivants :

- l'état d'usure ou de salissure
- l'âge du document ou la date d'édition (information périmée, aspect désuet)
- le non-prêt (document ne correspondant pas ou plus à la demande du public)
- la valeur intellectuelle (information erronée)

Les éliminations se font collectivement sur la base de la procédure de désherbage qui sert de document de référence et fixe les critères d'élimination.

A la suite de ces contrôles et selon une procédure validée par le Conseil Municipal, certains documents sont détruits tandis que d'autres sont réorientés ou proposés en dons à des associations qui doivent remplir l'imprimé transmis par la bibliothèque.

Tout document perdu ou dégradé par l'utilisateur devra être remplacé selon une procédure validée dans le règlement intérieur du Réseau des bibliothèques.

IV. DEMANDES D'USAGERS ET DONNS

1) Demandes d'usagers

Les usagers peuvent émettre dans chaque bibliothèque du Réseau, par le biais des cahiers de suggestions d'achat, des propositions d'achat qui seront ensuite étudiées par les acquéreurs des bibliothèques. Les demandes sont satisfaites, en tenant compte des contraintes budgétaires et des critères d'acquisition du Réseau. Une réponse est apportée, par écrit, de façon systématique.

2) Dons d'ouvrages

Le Réseau des bibliothèques accepte les dons de documents en bon état d'organismes ou de particuliers en accord avec sa politique documentaire, sous réserve que la cession soit définitive et que le donateur accepte que la bibliothèque en dispose librement, les réoriente le cas échéant vers d'autres lieux ou les élimine. Un imprimé est à remplir par tout donateur.

V. RESPONSABILITES

L'ensemble des collections et des acquisitions est sous la responsabilité du(de la) Directeur(Directrice) du Réseau des bibliothèques qui est chargé(e) de mettre en œuvre la politique de lecture publique définie par la commune. A cet effet, il(elle) veille notamment à la mise en application de la politique documentaire, dont la responsabilité est plus spécialement confiée à la coordinatrice chargée de la politique documentaire et qui rendra régulièrement compte de ses activités et assurera une évaluation du processus d'acquisition.

Chaque responsable de pôle documentaire gère sa part de budget et choisit les documents en fonction du fonds qu'il a en charge et des besoins du public, avec le souci de la cohérence de l'offre documentaire sur l'ensemble du Réseau des bibliothèques d'Aulnay.

Les modalités d'application de cette charte seront définies sur proposition des bibliothécaires réuni(e)s par le coordinateur Politique documentaire.